Image not found or type unknown

Assurance vie intégrée à la succession.

Par **Grandgillou59**, le **08/12/2015** à **22:10**

Bonjour
Je suis héritier par testament d'une personne sans famille. Cette personne avait par ailleurs constitué une importante assurance vie dont le bénéficiaire, prévenu par mes soins, a obtenu les fonds lui revenant. Le notaire que j'ai chargé de la succession intègre le montant de cette assurance vie dans la succession. Est-ce normal ? Pourquoi devrais-je lui régler des émoluments pour une action dans laquelle il n'est pas intervenu et pour des sommes qui ne me concernent pas ?
Merci de votre réponse.
Cordialement.

Par **catou13**, le **09/12/2015** à **00:07**

Bonsoir,
Cela me semble impossible ! En aucun cas cette assurance-vie ne peut être intégrée dans la déclaration de succession d'autant comme vous le dites que le Notaire n'est pas intervenu à ce sujet, ce qui est normal puisque tout a du se régler directement entre la compagnie d'assurance et le bénéficiaire.
Etes-vous le seul légataire ?

Par **Grandgillou59**, le **09/12/2015** à **19:14**

@catou13
Merci de votre réponse.
Je ne suis pas le seul légataire. Une deuxième personne est citée dans le testament olographe pour une petite part de l'héritage.
Une ordonnance d'envoi en possession reconnait mon statut de légataire (universel ou à titre universel ?).
Cordialement

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés